

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du **09/11/2022**

Date de publication : 18/11/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **038**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **006-151122**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la cession à Monsieur Dominique GRINI d'une portion de la parcelle cadastrée CM section 692 située chemin des Boyers, pour 170 m² à détacher et à remembrer à sa propriété.

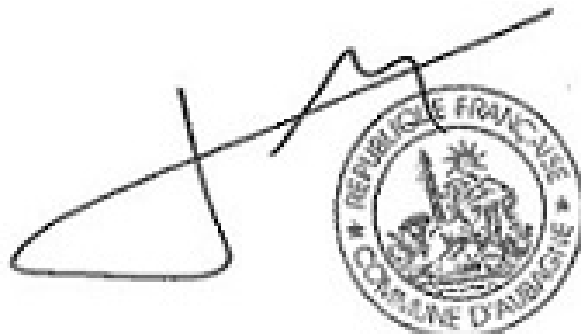
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_06-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 006-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Par courriel du 12 Avril 2022, Monsieur Dominique GRINI a sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée CM section 692 à remembrer à sa propriété.

En effet, la famille GRINI est propriétaire de plusieurs tenements fonciers riverains de ce chemin vicinal qu'elle utilise d'ores et déjà pour y accéder. La pose d'un portail a d'ailleurs été réalisée. L'usage de cette parcelle répond déjà à des intérêts privés justifiant la mise en œuvre de cette cession.

Après étude technique, il a été établi que ce chemin vicinal faisant partie du domaine privé de la ville et fermé à la circulation publique ne représente aucun intérêt pour la commune. Un accord a donc été donné pour la cession de cette parcelle en date du 19 Avril 2022.

Le 31 Mai 2022, le cabinet de géomètre PHIGEO a établi un plan de division foncière de la parcelle CM692 dont 170 m² sont à détacher pour remembrement à la propriété GRINI.

Dans son avis n° DS873733 du 13 Juin 2022, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a estimé la valeur de ce tènement foncier à 10.000,00 euros.

Par courriel du 20 Juin 2022, M. Dominique GRINI a accepté le montant du prix de la cession fixé par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette délibération propose la cession à Monsieur Dominique GRINI d'une portion de la parcelle cadastrée CM section 692 située chemin des Boyers, pour 170 m² à détacher et à remembrer à sa propriété au prix de 10.000,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le plan de division foncière en date du 31 Mai 2022,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_06-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 006-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

VU l'avis n°DS873733 du 13 Juin 2022 du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques fixant le montant de la cession à 10.000,00 euros,

CONSIDERANT que ce chemin vicinal appartenant au domaine privé de la ville et fermé à la circulation publique ne représente aucun intérêt pour la commune,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la cession à Monsieur Dominique GRINI d'une portion de la parcelle cadastrée CM section 692 située Chemin des Boyers, pour 170 m² à détacher et à remembrer à sa propriété au prix de 10.000,00 euros, tel qu'estimé par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents y afférents, en l'étude de Maître BENITA, Notaire à AUBAGNE.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_06-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
21/11/2022

